

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les événements de Pologne. Par sa prudence, Varsovie facilitera la lourde tâche de M. Millerand qui veut unifier l'action des Alliés. — La tentative de bolchevisme en Italie ; une expérience dangereuse. — Les aveux de « l'Humanité » au sujet du communisme russe... qui n'est pas « le paradis terrestre » !

L'espoir des Bolcheviks de masser des troupes pour une nouvelle offensive s'évanouit, au moins pour cette année. Il y a, certes, de grandes réserves d'hommes en Russie, mais on manque de matériel de guerre et la victoire de la Pologne apparaît comme définitive.

Est-ce à dire que tout est réglé à l'est de l'Europe ? Non, assurément. Comme le remarque le sénateur Reynald, secrétaire de la Commission des Affaires Étrangères : la Pologne ne doit pas se laisser entraîner par des rêves dangereux de grandeur. Elle connaît ses frontières ethniques, qu'elle s'y fixe ; non pas qu'il lui soit interdit de parachever sa victoire ; mais qu'elle se hâte, ensuite, de poursuivre l'œuvre de réorganisation intérieure que le danger venu du dehors ne lui a pas permis de terminer.

Par dessus tout, la Pologne doit écouter les conseils de prudence de la France qui a si heureusement joué la partie en assurant une deuxième fois le triomphe du Droit dans des heures difficiles et contre une Europe affolée.

Ce faisant, la Pologne facilitera grandement la tâche de M. Millerand qui désire, dans l'intérêt général, unifier les vues des Alliés sur le problème russe. Si le Président du Conseil français réussit à réaliser l'entente dans l'Entente, au sujet de cette question irritante, on aura fait un grand pas en vue de la paix définitive, car on aura ruiné les espoirs allemands de tirer profit des regrettables divisions qui existent actuellement chez les Alliés.

Ce but doit être atteint. L'Italie qui traverse des heures graves a tout intérêt à se rapprocher de la France et à dresser une barrière contre le bolchevisme menaçant pour elle.

Quant à l'Angleterre, elle aurait tout à perdre à persister dans sa politique d'isolement. « Bon gré mal gré nos voisins sont solidaires des États dont les concours lui est nécessaire pour conserver un immense empire », dit avec raison notre confrère Gauvain. Ménager la Russie et l'Allemagne a pour conséquence d'affaiblir la position de la France et de la Belgique et par contre coup l'Angleterre elle-même. La paix définitive sera acquise le jour où l'Allemagne aura compris qu'elle n'a aucun espoir de se soustraire au traité de Versailles. L'Italie et l'Angleterre en aidant la France à atteindre ce but, fortifieront leur position en supprimant tout espoir de revanche chez les vaincus.

Gauvain des Débats voit juste lorsqu'il écrit :

« On nous dit : Vous avez eu tort de faire la paix contre l'Allemagne, vous deviez la faire avec l'Allemagne. Quelle plaisanterie ! Il était impossible de faire la paix avec l'Allemagne sans la laisser intacte de toute manière, et dans ce cas nous aurions fait la paix contre nous. Nous avons simplement imposé la paix à l'Allemagne, comme cela se passe normalement du vainqueur au vaincu après une grande guerre. La chimère de « la paix que l'Allemagne puisse accepter » est une monstruosité psychologique. Dans les relations internationales l'Allemagne ne comprend et ne respecte que la force. Si l'on se flâte de la réduire par la persuasion on commet une erreur qui constitue un crime contre l'humanité. »

Quoi qu'il en soit, réjouissons-nous de la fermeté que M. Millerand apporte dans la conduite de nos affaires extérieures. Au cours de son voyage en Alsace, il a dit, à Metz :

« La France est décidée à faire respecter ses droits pour elle et pour tous, en plein accord avec ses alliés. Le traité de Versailles doit être appliqué avec modération par le vainqueur et avec loyauté par le vaincu. Mais la modération ne comporte ni abdications ni faiblesses. Il ne peut

être admis une seconde qu'on puisse revenir sur ce traité. »

L'intérêt de l'Angleterre et de l'Italie est de souscrire à ce programme.

La situation reste inquiétante chez nos voisins italiens. On sait qu'à la suite d'un différend entre les patrons et les ouvriers métallurgistes, les patrons ont prononcé le lock out. Les ouvriers n'ont pas accepté cette solution brutale. Ils se sont emparés des usines et ils prétendent les faire fonctionner par leurs propres moyens. La chose paraît difficile parce qu'il leur manque les techniciens, les matières premières et les capitaux. Il est donc probable que le conflit s'arrêtera lorsque l'impossibilité du fonctionnement apparaîtra aux ouvriers.

Mais l'attitude passive des pouvoirs publics n'est pas sans danger. Le mouvement s'étend de la métallurgie à d'autres industries et lorsque les ouvriers auront en leur possession la majorité des usines il sera peut-être plus difficile d'obtenir le retour à la situation normale.

L'essai de bolchevisme qui est tenté sous l'œil indulgent des dirigeants italiens n'est pas sans inspirer de très sérieuses craintes au pays. Quelle est donc la raison de la neutralité gouvernementale qui apparaît comme de la faiblesse ? Le ministère fournit lui-même la réponse dans une note officielle. Il justifie son attitude par son désir que les événements actuels ne puissent se transformer en une pure lutte politique, car en réalité certaines coïncidences permettent de penser que ces événements se rattachent en partie à un phénomène d'opposition au ministère actuel.

M. Giolitti, qui dès les premiers jours de son ministère dénonça les manœuvres des grands industriels pour le renverser, semble, en effet, dit une correspondance de Rome, ne pas vouloir désarmer dans la lutte qu'il leur a déclarée. Il n'en reste pas moins que les soviétistes italiens font fausse route. Ils s'apercevront bientôt que des bras ne suffisent pas pour faire marcher une industrie. A ce moment, observe R. de Jouvenel dans l'Œuvre, ils auront comme suprême ressource d'abdiquer ou de se réfugier dans l'innuie violence.

De toutes manières, l'échec guette l'entreprise et c'est le pays qui fera les frais de la tentative malheureuse parce qu'exagérée dans ses prétentions. Mais les patrons auront leur très grande part de responsabilité dans ces événements fâcheux pour nos voisins !...

Le bolchevisme est le régime de la terreur et du despotisme le plus maléfaisant puisqu'il a engendré la misère noire dans toute la Russie. Le fait est reconnu par l'Humanité elle-même qui déclare : « La Russie bolcheviste n'est pas le paradis sur terre, les conditions de la vie sont des plus pénibles. » On saisit quelle terrible signification a cet aveu sous la plume des journalistes qui nous vantent chaque jour les bienfaits du communisme !

Pourquoi, dès lors, l'organe socialiste s'obstine-t-il à pousser les socialistes français à suivre l'exemple russe. Une révolution qui aboutit à la misère intégrale n'a rien d'enviable ; et cela explique le maigre succès obtenu par Cachin et Frossard dans leur campagne coupable.

Aussi bien, d'autres renseignements précis sont donnés aux travailleurs. C'est le « Volksrecht », journal socialiste suisse, qui met les ouvriers en garde contre les terribles déceptions qui attendent les ouvriers émigrant en Russie.

C'est la « Freiheit », organe socialiste allemand, qui écrit en parlant du parti communiste russe : « Il traite avec désinvolture le syndicalisme, il réclame ouvertement la dictature de la minorité, le pouvoir absolu du Parti sur les masses ouvrières !... »

C'est encore l'extrémiste allemand Wilhelm Dittmann qui déclare aux communistes boches : « La Russie soviétique c'est le militarisme dans tout son horreur ! Du 15 juin au 15 juillet de cette année, huit cent quatre-vingt-treize têtes sont tombées sur des ordres vagues donnés par des administrations sans mandat. Il n'est, là-bas,

plus de liberté. Il n'y a que des obligations. Le droit d'association est aboli. Toute élection désagréable aux soviets est cassée d'autorité. Le service militaire obligatoire est rétabli... Le parti soviétique se compose de 604.000 adhérents : 70.000 sont ouvriers, 36.000 fonctionnaires du parti, 12.000 fonctionnaires des syndicats bolcheviques, 126.000 soldats affiliés, 318.000 fonctionnaires municipaux et 6.000 employés des coopératives. A Moscou, il y a 100.000 ouvriers ou soi-disant tels, et 230.000 fonctionnaires des deux sexes ! »

Il faut donc féliciter les socialistes français de se refuser à accepter à suivre les communistes russes qui ont abouti uniquement à exagérer la souffrance humaine.

Il y a mieux à faire, pour nos socialistes, que de se mettre à la remorque des bolcheviks dont un Russe nous trace le portrait suivant dans le Mercure de France : « Ils ne croient ni à la vertu, ni à la science, ni à l'intelligence. Conservateurs consciencieux des traditions politiques les plus purement russes, traditions de la période du servage encore si vivantes dans la mémoire de tous, ils ne croient qu'au bâton, à la force physique brutale. » A. C.

INFORMATIONS

M. Millerand et l'Amérique

Les Chevaliers de Colomb viennent de rentrer à Paris après avoir terminé leur visite au front. Ils s'embarqueront sous peu pour l'Amérique. Avant leur départ, M. Millerand leur a adressé la belle lettre suivante :

Chevaliers de Colomb ! Vous avez vu la France avec ses glorieuses blessures de guerre et vous avez pris contact avec notre brave peuple, dont le travail est en train de panser ces blessures. Vous appréciez les efforts de la France pour garder sa position, ainsi que vous l'avez dit, à l'avant-garde de la civilisation.

En rendant compte de vos impressions à vos compatriotes, à votre retour, vous rendrez un grand service à la France. A vos remerciements pour la chaude réception qui vous a été faite officiellement, je réponds par les remerciements de la République française pour l'amitié généreuse que vous avez manifestée pendant votre voyage à travers la France.

Notre dette en Amérique

Le 15 octobre prochain arrive à échéance l'emprunt de 500 millions de dollars contracté conjointement, en 1915, par les gouvernements britannique et français, la part de chacun de ceux-ci étant de 250 millions de dollars. Le remboursement de la part française se trouve, dès à présent, couvert dans les conditions suivantes : Pour 150 millions de dollars par les provisions de change que le Trésor français s'est assuré, et auxquelles s'ajoutent des envois d'or d'une certaine importance ; pour 100 millions de dollars par la conclusion d'une opération de crédit sur le marché américain. Ajoutons qu'un premier envoi d'or est déjà parti pour New-York, le 4 septembre, par le transatlantique « La Lorraine ».

L'accord franco-belge

Le général Maglise s'est rencontré lundi à Bonn avec le maréchal Foch, avec lequel il s'est mis d'accord sur certaines modifications apportées à l'accord technique précédemment arrêté concernant le traité militaire franco-belge. On peut donc considérer maintenant l'accord comme définitivement établi.

La lettre entre les deux gouvernements sera échangée au cours de cette semaine. La France, par l'intermédiaire du maréchal Foch, admet certaines observations que le gouvernement belge avait suggérées.

L'incident d'Erfurt

On sait que les cheminots d'Erfurt avaient détruit un train de munitions destiné aux troupes d'occupation en Haute-Silésie. Le ministre des transports de Berlin a décidé que les cheminots qui ont pris part au décrochage du wagon du train arrêté à Erfurt et à la destruction des munitions qu'il contenait seraient, non seulement dévoqués, mais encore poursuivis en

justice et rendus responsables des dommages causés vis-à-vis de l'administration des chemins de fer.

Angleterre et Irlande

Dans une déclaration publiée au sujet des Irlandais détenus dans la prison de Cork et qui font la grève de la faim, le gouvernement dit qu'ils ont été arrêtés en flagrant délit d'attaques criminelles contre les soldats et la police, sur des preuves nettes de complicité dans des attaques de ce genre, ou encore pour d'autres délits très graves. Il est évident que ceux qui font la grève de la faim entreprennent par là un effort combiné pour rendre leur mise en jugement impossible, car il est légalement impossible de les juger s'ils ne sont pas physiquement en état de comparaître. Il est impossible pour le gouvernement de permettre que des hommes accusés d'aussi graves délits puissent, de leur propre fait échapper au jugement. Ceci mettrait fin aux applications de la loi.

Le conflit minier anglais

La situation reste tendue mais non désespérée. Les pourparlers continuent entre le « Board of Trade » et le représentant des mineurs.

Aux dernières nouvelles, les Trades-Unions soutiennent les mineurs anglais. La grève paraît donc probable, si le gouvernement ne trouve pas un terrain d'entente.

Secousses sismiques en Italie

Plusieurs secousses sismiques viennent de se produire en Italie depuis Florence jusqu'à Milan. Il y a de nombreuses victimes. Des secours sont organisés.

Le Congrès des Cheminots

Le Congrès national extraordinaire des cheminots, réuni pour examiner les responsabilités de la dernière grève et décider des nouvelles directives syndicales, poursuit ses discussions au milieu d'une agitation assez vive. Des deux côtés on fait des efforts pour éviter une rupture, mais les extrémistes paraissent battus d'avance.

Les bolcheviks et les Indes

Un radio allemand annonce que parmi les nouvelles reçues de Moscou figure la nomination d'Enver-Pacha comme généralissime de l'armée rouge qui s'avance vers les Indes. En conséquence, les troupes rouges du Caucase, de la Perse, de l'Afghanistan et du Turkestan sont placées sous ses ordres.

Enver-Pacha a passé deux jours au quartier général rouge à Smolensk. Les missions diplomatiques estiment qu'il faut voir là une manœuvre pour obliger l'Angleterre à hâter la paix avec la Russie.

La mortalité en Russie

D'après le compte rendu officiel publié par le commissariat de l'hygiène publique, la mortalité s'élevait en Russie pour 1919 à 74,9 pour 1.000 habitants, contre 25,4 pour 1.000 en 1917. La natalité atteignait 13 pour 1.000 alors qu'on constatait 39 naissances sur 1.000 habitants en 1917.

Pendant les trois années du régime des Soviets, la proportion des décès sur les naissances a été dix fois plus grande.

Bolcheviks expulsés

Les bolcheviks qui travaillent avec succès en Italie, viennent d'organiser une propagande intense en Espagne, dans la région de Barcelone. Mais les Espagnols semblent vouloir se défendre et onze propagandistes russes ont été expulsés et conduits dans l'île de Fernando-Po.

L'accident de Montrouge

Une catastrophe stupide s'est produite à Montrouge. Un avion, piloté par un tout jeune homme, après avoir, pendant longtemps, survolé la localité à une très faible altitude, est tombé dans la cour d'un patronage où jouaient une trentaine d'enfants. Il en a tué trois sur le coup, et en a blessé deux autres.

L'aviateur légèrement blessé sera déterré devant un conseil de guerre

pour infraction aux règlements et homicide par imprudence.

Le dossier de cette affaire va être transmis au gouverneur militaire de Paris, dès que les constatations techniques seront terminées.

Dempsey et Carpentier

On sait que Carpentier doit se mesurer dans quelques mois avec Dempsey, champion de boxe des poids lourds.

On apprend que Dempsey qui s'est rencontré le 7 avec un autre boxeur sérieux Dilly Miske, a triomphé de ce dernier en 3 rounds.

Carpentier aura de l'ouvrage pour triompher de son redoutable adversaire !...

CHRONIQUE LOCALE

LE CONSEIL GÉNÉRAL et l'organisation de la lutte antituberculeuse dans le Lot

Dans notre numéro du 3 septembre nous indiquions l'intérêt que présentait pour les populations du Lot l'organisation par le Conseil général de la lutte antituberculeuse.

Et à la séance d'ouverture du Conseil général le 3 septembre, le Président donnait lecture d'une lettre d'excuse du dévoué conseiller général de Luzech, M. Faurie, qui, de Lerjorie, adresse un appel au Conseil général en faveur de l'organisation de la lutte antituberculeuse dans le Lot :

« Monsieur le Président, « Je vous prie d'excuser mon absence à la deuxième session de 1920. Le souci de rétablir ma santé m'oblige à prolonger la cure que je fais depuis bientôt dix mois à Lerjorie. Je tiens à vous assurer que la sollicitude de cet exil s'aggrave du regret d'interrompre les travaux de mon mandat et les cours de notre amicale collaboration. « Laissez-moi vous demander de traduire la sympathie dont vous m'honorez par une sollicitude accrue en faveur du canton de Luzech, dont le représentant est loin. Je connais trop la générosité de cœur des élus départementaux pour douter de l'accueil qu'ils feront à ma requête. « Puis-je ajouter à cette sollicitation, de caractère personnel, un vœu de portée générale qui s'est formé dans mon esprit en contemplant des souffrances humaines, des misères bactériologiques dont il semble bien que les nations n'aient pas pris leur nécessaire souci ? Le Conseil général du Lot ne voudrait-il pas prendre l'initiative de réclamer la constitution d'un fonds international en vue de doter un Institut unique de recherches bactériologiques contre le cancer, le syphilis et la tuberculose ? A prix d'or, il faut recueillir les bénédictins de la chimie et de la médecine par qui des millions d'être humains (50.000 tuberculeux en France avant 1914) peuvent être sauvés de la douleur et de la mort. Je ne veux pas entreprendre sur le domaine des médecins, nos collègues ; mais la vision que j'ai eue au cours de la guerre et que j'ai eu au cours de la France avant 1914 me convainc que le devoir d'instaurer la lutte internationale contre le bacille passe en importance la sauvegarde de nos plus précieuses querelles et de nos plus chères routines. « Veuillez croire, etc. »

Notre appel venait à son heure, sous les meilleurs auspices.

Le Conseil général fut saisi de la question sous la forme d'un rapport présenté par M. le Professeur Bénéch, conseiller général de Saint-Géry, au sujet du Sanatorium de Montfaucon.

Nous examinerons plus longuement, dans une série d'articles ultérieurs, le vaste programme de lutte antituberculeuse que renferme ce rapport et les tentatives d'organisation qui en résulteront.

Nous nous en tiendrons aujourd'hui à un résumé sommaire.

Grâce au concours de M. le Professeur Bénéch et des médecins membres du Conseil général, une somme de 30.000 francs est inscrite au budget départemental, qui permettra à l'organisation créée de bénéficier d'une subvention équivalente, ce qui portera à 60.000 fr. les ressources dont dispose la première année l'organisation antituberculeuse en voie de réalisation.

Un Comité anti-tuberculeux va être constitué, qui devra être composé, suivant les termes du rapport de M. le Professeur Bénéch, de compétences et de dévouements. Il ne s'agit point là d'un Comité où les membres feront figures d'enseigne, mais d'un organisme d'action dont les membres devront faire preuve de compétence, de dévouement et de prosélytisme.

Trois dispensaires anti-tuberculeux vont être créés : Cahors, Figeac et Gourdon, dotés chacun d'une infirmière visiteuse, qui conformément aux instructions du Comité national anti-tuberculeux et de la mission Rockefeller rappelés dans le rapport de M. le Professeur Bénéch, devront posséder une instruction et une éducation anti-tuberculeuse, sanctionnée par un stage à Paris. Car il ne faut pas perdre de vue, comme l'indique d'une façon fort précise le rapport de M. le Professeur Bénéch, que l'œuvre n'est pas créée pour la satisfaction d'intérêts privés et que ce serait tuer l'œuvre à sa naissance que d'en abandonner le fonctionnement à des personnes insuffisamment préparées à remplir la fonction.

Ces dispensaires fonctionneront sous la surveillance technique du distingué et dévoué docteur Trémolières, directeur du Sanatorium de Montfaucon, qui va reprendre avec des moyens d'action nouveaux et des méthodes nouvelles l'œuvre du sympathique et regretté docteur Breille.

Il devra se tenir en liaison avec les Mutualités, les Bureaux de bienfaisance, les Sociétés de Secours Mutuels, etc., etc.

Et pour cela il faudra des prosélytes, des conférenciers, qu'on ne manquera pas de trouver dans le corps médical et dans les membres des Conseils d'Hygiène.

La question est vaste, elle est d'intérêt public. Félicitons le Conseil général et M. le Préfet de l'avoir compris. P. G.

Médailles militaires
Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Le Pelve Louis-Frédéric-Pierre-Marie : soldat brave, courageux et dévoué. Tué glorieusement, le 30 avril 1917, au bois du Casque, en portant un ordre sous un violent bombardement. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Monnier Léonard-Jacques : brave soldat, très courageux et très dévoué. A été tué glorieusement, le 28 juillet 1917, aux Eparges, en accomplissant son devoir. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Mévil Joseph-Marie : soldat d'une bravoure réputée. Mort pour la France, le 5 octobre 1917, des suites de blessures glorieusement reçues à son poste de combat devant Verdun. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Pétourque Jean : excellent et brave soldat, très courageux. A été tué glorieusement à la côte 344, le 16 octobre 1917, en assurant son service d'agent de liaison. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Les petites coupures

Au sujet des articles parus, ici, relativement aux « petites coupures », nous recevons la très intéressante lettre suivante de M. le Président de la Chambre de Commerce :

Monsieur le Directeur du Journal du Lot
Monsieur,
Absent depuis quelques semaines, je lis tardivement — et je m'en excuse — les articles parus « au sujet des petites coupures » (Journal du Lot du 11 août) et « Un contre-ordre attendu » (Journal du Lot du 22 août). Mon rôle n'est pas d'entrer en controverse avec votre rédacteur sur l'ensemble de ces articles.

Je me bornerai à préciser quelques points méconnus du public, qui serviront je le crois ses intérêts et satisfairont peut-être, l'auteur des articles.

Le Lot étant un pays qui reçoit, plus qu'il n'expédie, paie par conséquent plus qu'il n'encaisse. Les coupures de la Chambre de commerce du Lot ont donc une tendance accusée à sortir du département sans que la balance s'établisse par l'importation de coupures d'autres départements.

C'est parce que cette situation ne nous a pas échappé que la Chambre a demandé au Commerce du département, votre et y compris, aux administrations ou aux services publics de réserver bon accueil aux coupures étrangères au Lot, comme aux siennes propres.

Nous savons qu'il y a progrès sensible dans ce sens, et nous en exprimons toute gratitude à nos compatriotes.

Mais, si par cas, il y a des personnes réfractaires à ce libre échange interdépartemental et qui soient gênées de conserver devers elle des coupures autres que celles du Lot, je tiens à répéter que le Secrétaire de la Chambre a les instructions nécessaires pour les retirer à présentation en échange de billets de la Banque de France, par fractions indivisibles naturellement de 5, 10, 15, 20 fr. etc... Cet échange se fera sans débours ni retenues, la Chambre prenant à sa charge les frais de renvoi des coupures ainsi reprises, aux Chambres de commerce des lieux d'émissions.

Veuillez agréer, M. le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Ch. BRUEL,
Président de la Chambre de Commerce du Lot.

Après une mise au point aussi nette, il n'y a qu'à s'incliner. Le public saura gré au Président de la Chambre de Commerce du Lot de son commentaire précis, formel et qui ne permet aucune inquiétude aux porteurs de coupures d'où elles viennent. Pourtant, il va de soi que l'on ne doit pas être tenu, pour l'échange, de présenter 5 fr. de billets de même département, mais 5 fr. de petites coupures quelconques. Il serait assez difficile, par exemple, de réunir 5 fr. de coupures du nord, de l'est, de Bretagne ou de Provence, alors qu'il circule très peu de ces valeurs chez nous. Dans ces conditions aucune inquiétude ne régnera et personne, pour l'instant, ne songera à procéder à des échanges.

Conseil Général du Lot

Séances de mardi après midi et soir

On liquide de nombreuses questions secondaires.

Plusieurs crédits sont votés pour diverses casernes de gendarmerie et pour réparations à des écoles publiques.

Avis favorable est donné à des changements de foire.

On adopte un vœu de MM. Claret et Bouat demandant que « soit titrisé le plus grand nombre possible d'intérimaires de la guerre; que le plus possible de ces intérimaires soient admis à la rentrée d'octobre de l'Ecole Normale; que ces intérimaires aient les mêmes indemnités que les suppléants; qu'on fasse appel aux intérimaires d'un département quelconque pour aller occuper à titre définitif un poste vacant dans les régions envahies. »

Dans la séance du soir l'Assemblée départementale s'occupe de la question des tramways.

M. Tassart, rapporteur, propose la construction de deux lignes: Gourdon-Castelfranc et Saint-Céré-Figeac. Adopté en principe, sous la réserve de l'enquête à laquelle il sera procédé par l'Administration pour se rendre compte de la différence des dépenses. Le Conseil général, qui aura une session en décembre, s'occupera alors de cette question.

La dépense de ces 2 lignes dépasserait 28 millions.

On aborde la discussion du réseau téléphonique. M. Jardel demande que contrairement au projet de l'Administration, les chefs-lieux de canton soient tout d'abord reliés au chef-lieu de département. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain pour entendre le rapport de l'inspecteur des Postes.

Séance de mercredi

On reprend la question du réseau téléphonique. On adopte le programme présenté par l'Administration, parce que plus productif, il permettrait de couvrir rapidement les dépenses engagées, mais avec des modifications qui auront pour but de donner satisfaction aux demandes urgentes.

Un nouveau programme sera soumis à l'Assemblée à la session de décembre. Ce programme tiendra compte du désir exprimé par plusieurs conseillers, notamment par M. Jardel.

Sur la proposition de M. de Monzie on donne un avis favorable à la constitution de l'Union des communes qui serait reliée à l'Union des communes et des villes de France.

Avis favorable est donné à des modifications de dates de foires de Cahors. Elles seraient fixées le 1^{er} et le 3^e samedis de chaque mois à l'exception de celles de janvier, juin, août et novembre.

Une indemnité de 150 fr. est accordée aux instituteurs dans 6 centres où serait créé dès octobre un enseignement post-scolaire agricole.

M. Bouat demande la création d'une école ménagère ambulante. La question est ajournée après une longue discussion.

La carte économique du département donnant toutes les modifications vicinales est prête à être éditée. Le préfet va se renseigner pour les prix d'édition.

Sur la proposition de M. Valat, le département accepte de prendre Montfaucon comme sanatorium départemental à condition qu'on le donne au département en parfait état. On recevrait les malades de 4 ou 5 départements qui contribueraient à la dépense suivant le nombre des lits auxquels ces départements auraient droit. Le prix des journées payées par le département serait celui de l'hôpital le plus rapproché du malade. La différence serait à la charge de l'Etat.

M. Bénech présente un rapport très documenté sur l'organisation de la tuberculose dans le département. Il propose le vote de 20.000 fr. Renvoyé à la Commission des finances.

On s'occupe ensuite des casernes de gendarmerie pour le renouvellement des baies.

On accorde à chaque conseiller général une somme de 2.000 fr. au lieu de 1.000 pour l'entretien des chemins vicinaux et ruraux reconnus, de son canton.

On adopte un vœu de MM. Bénech, Loubet, Limes et Bouat demandant la suppression des conseils de préfecture, les affaires administratives seraient tranchées par les tribunaux civils.

Une demande de subvention au profit de deux sociétés de chasse sont repoussées.

M. Lacaze insiste que pour les travaux aux bâtiments départementaux, il soit procédé par adjudication. Le Président observe que la chose est difficile pour les petites réparations, mais qu'on peut s'adresser au syndicat des entrepreneurs qui établirait un tour de rôle entre ses membres.

On examine différentes demandes relatives à des réparations ou à des classements de chemins.

M. Delpon dépose le vœu suivant concernant les autobus et en demande le renvoi à la Commission des travaux publics:

Le Conseil général,

Considérant que malgré la solidarité consentie par les différents concessionnaires d'autobus, il apparaît que cette solidarité ne s'exerce que lorsqu'il s'agit de demander des augmentations aux charges consenties par le département, mais que le droit de demander par cela même le droit de demander que les justifications, tant en recettes qu'en dépenses, aient la même unité de conception;

qu'il est constant que ces justifications ne sont pas unifiées, et que le Conseil général ne peut exactement savoir si certains concessionnaires n'ont pas personnellement réalisé des bénéfices, ou diminué les pertes dont il est fait état pour demander au département une aggravation considérable de subvention;

qu'en ces conditions, le département court à un désastre financier, s'il n'a pas, en face de lui, une organisation d'autobus suffisamment stable, pour que les concessionnaires ne soient pas tentés de demander des subsides supplémentaires chaque fois qu'une insuffisance de recettes ou un renouvellement de matériel viendra augmenter leurs dépenses;

que pour parer à ce danger il conviendrait de resserrer encore la solidarité, plus apparente que réelle, qui existe entre les concessionnaires;

que ce résultat ne peut être obtenu que si les concessionnaires se réunissent en une société des automobiles départementales ayant à sa tête un directeur unique responsable vis-à-vis du département et soumis aux règles des comptabilités sociales;

que cette organisation permettrait aux concessionnaires dont les sacrifices personnels se verraient représentés par des actions d'apport, d'avoir leurs fournitures et marchandises à des prix de gros, de pouvoir diminuer les frais d'exploitation du réseau,

Décide:

que les réclamations financières des concessionnaires d'autobus ne seront examinées, tant pour les réclamations relatives aux mensualités réglées, que celles relatives aux mensualités futures, que lorsque les réclamants se seront constitués en société et formeront un tout avec le département, et pour lui fournir toutes garanties, afin d'obtenir une gestion capable de compenser ses dépenses par ses recettes,

et, au cas où les concessionnaires n'accepteraient pas cette solution,

le Conseil décide qu'il y a lieu de mettre en demeure les concessionnaires de continuer l'exploitation des lignes dans lesquelles ils estiment équilibrer dépenses ou recettes, ou de déclarer qu'ils abandonnent au département les lignes qu'ils considèrent comme déficitaires, sauf au département à recourir à une nouvelle adjudication ou concession pour assurer l'exploitation des lignes abandonnées.

Séance du soir

M. Orliac demande le vote de principe du chemin de grande communication de Rocamadour à Lacave pour lequel l'Etat doit donner une subvention extraordinaire (53 0/0) en raison de son intérêt touristique et pour obtenir diverses subventions de sociétés touristiques.

M. Tassart est opposé à la demande. Il ne veut pas engager les finances départementales.

On vote néanmoins le principe.

La séance est suspendue pour une nouvelle étude par la Commission des travaux publics de la question des autobus.

Après discussion, on décide d'accorder aux entrepreneurs une augmentation « justifiée par la surélévation des prix de l'essence, des bandages et des pièces de rechange ». Cette augmentation sera établie suivant la différence entre le prix normal indiqué par la convention et le prix actuel. Pour couvrir cette augmentation, le transport des voyageurs sera porté de 15 à 20 centimes par voyageur et par kilomètre et le transport des marchandises sera augmenté de 33 pour cent.

En attendant on vote un crédit de 135.000 fr. à verser aux entrepreneurs. Cette somme entraîne le vote de 7 centimes 1/2 d'impôts.

Il est entendu que les lignes qui ne rapportent pas au moins 1.000 fr. par an et par kilomètre seront supprimées à partir du 1^{er} juillet 1921.

Un crédit réclamé par la Dordogne est voté pour permettre à l'autobus de ce département d'aller jusqu'à Souillac.

On accepte un vœu de MM. Loubet et Coulon demandant que préalablement à la discussion sur les autobus soit considérée comme déjà établie la ligne Lacapelle-Marival-Livernon-Labastide-St-Germain-Gourdon.

On décide en principe le raccordement de nos lignes d'autobus avec celles des départements voisins.

Une subvention de 24.000 fr. est accordée à la ligne St-Céré-Bretenoux pour permettre la continuation de l'exploitation.

La séance est levée à minuit.

On décide alors de renvoyer la question à la Commission pour nouvel examen.

On vote une subvention pour le secrétaire du vétérinaire de St-Céré qui fait fonction de vétérinaire départemental.

On s'occupe ensuite des différents programmes relatifs aux chemins vicinaux qui ne sont pas entretenus depuis 1914. On décide un emprunt de 250.000 francs pour la construction des chemins portés au programme de ces dernières années.

Divers dossiers, relatifs à la vicinalité, rapportés par M. Rey sont adoptés.

La séance est levée.

Avis aux contribuables

Chiffre d'affaires

Les débiteurs de boissons, restaurateurs, maîtres d'hôtel, épiciers détaillants de boissons et bijoutiers de la ville de Cahors, sont prévenus qu'ils devront acquiescer, sans autre avis, l'impôt sur le chiffre d'affaires, à la Recette principale des Contributions Indirectes, 8 bis, avenue de la Gare, à Cahors aux dates ci-dessous, savoir:

Lettres A et B, le 13 de chaque mois	C	14
	D à G,	15
	H à M,	16
	N à R,	17
	S à Z,	18

Nécrologie

On annonce le décès de notre compatriote, M. Auguste Mellet, chef de Bureau à la Direction de la Cie des Chemins de fer du Midi.

Nous prions sa famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Accident de chemin de fer

Dans la nuit de mardi à mercredi, M. Graves-Lambert, chauffeur au dépôt de Cahors, a glissé de sa machine dans le tunnel des Roques avant d'arriver à Gourdon.

Relève peu après, il a été ramené à Cahors par l'express.

Le blessé, qui porte à la tête des contusions assez graves, est soigné à l'hôpital de Cahors.

Sauf complications imprévues, on espère que le blessé en sera quitte pour quelques jours de repos.

Théâtre de Cahors

Rappelons que c'est le lundi 13 septembre qu'aura lieu au Théâtre de Cahors, la représentation du

Mariage de Mlle Beulemans

donnée par la Tournée Georges Zeller.

Cavals

A la Perception. — M. Lanfranchi notre sympathique percepteur, est élevé sur place à la deuxième classe.

Bien sincères félicitations.

Saint-Cyprien

Taxe du pain. — Le prix du pain est fixé à 1 fr. 20 le kilo, quels que soient la forme et le poids du pain.

Les pains ne pourront être dits « pain de luxe » et faire l'objet d'une taxe spéciale que s'ils n'atteignent pas un kilo.

Saint-Géry

A l'officiel du 7 courant:

M. Ausset est nommé notaire à St-Géry en remplacement de M. Rey.

Figeac

Compatriote. — Nous relevons avec plaisir dans le numéro du 5 septembre de notre confrère « Le Journal de Marennes », l'article suivant concernant notre compatriote et ami, M. Léonardi.

« M. Léonardi, Receveur des Finances à Marennes, vient d'être nommé en la même qualité à Châteauneuf et élevé à la classe supérieure.

« Il est pour nous un devoir en même temps qu'une agréable satisfaction de rendre hommage au fonctionnaire qui s'en va, appelé par ses chefs à un poste supérieur; durant son trop court séjour, nous sommes passés parmi nous, M. Léonardi s'était acquis toutes les sympathies; tant par sa sincérité que par son aménité; perspicace et clairvoyant, il fut quelque chose de plus élevé, il fut l'ami sincère, le conseiller discret et bienveillant de nos compatriotes et des con-

tribunales. Administrateur sage et pondéré, il se consacra à une tâche devenue ardue tant par la solution des nombreuses affaires traitées que par « une succession difficile.

« Nous adressons à cet excellent fonctionnaire, à ce républicain sûr en même temps que nos regrets pour son départ, nos félicitations pour son avancement mérité.

Nous ne pouvons que joindre nos félicitations personnelles à celles de notre confrère de Marennes, qui a si bien su dépouiller les qualités et le caractère de M. Léonardi. La population figeacoise au sein de laquelle il avait su se créer de nombreux amis est heureuse de l'avancement dont il vient d'être l'objet.

A. L.

Cajarc

Grand incendie. — Nous recevons de notre correspondant le récit d'un grand incendie qui a eu lieu à Cajarc. L'abandon des matières nous oblige à remettre l'impression à dimanche.

Salviac

Curage des ruisseaux. — Le curage du ruisseau de Pâques, en amont de Salviac aura lieu incessamment; nous applaudissons à cette mesure qui s'imposait, de cette façon, en cas de crue du ruisseau, le quartier bas de la ville sera à l'abri de toute inondation.

L'Administration des Ponts et Chaussées vient de faire peindre les plaques indicatrices des routes et des localités voisines de Salviac, les plaques du Touring-Club ont été repeintes à neuf.

Le poste d'agent voyer cantonal de Cazals vient d'être rattaché à celui de Salviac.

Le rattachement de la justice de paix du Canton de Salviac à la justice de paix du Canton de Gourdon aura lieu incessamment.

Perception. — Nous apprenons avec plaisir que M. Guiraudet, percepteur à Salviac, vient d'être nommé percepteur de 2^e classe 1^{er} échelon à Salviac.

Toutes nos félicitations.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 7 septembre 1920.

Le marché est ferme sur toute la ligne et les transactions deviennent plus nombreuses. Maintenant que le conflit entre la Pologne et la Lithuanie semble virtuellement terminé, les professionnels se rassurent et le Stock Exchange impressionne favorablement le marché de Paris.

Les changes se tendent à nouveau et nos rentes françaises sont soutenues: 3 0/0 55,10, 5 0/0 87,10, 4 0/0 1917 et 1918 70,05 et 70,75, 5 0/0 amortissable 101,85, Crédit National ancien 479,50, nouveau 485.

Les Banques sont fermes et particulièrement la Banque de Paris qui s'inscrit à 1.728, Union Parisienne 1.260, Lyonnais 1.675.

Navigation irrégulière: Transatlantique 482, Suez 6.880, Maritime et Commerciale de France, 1.375, Maritime Française 583, Pacific 609.

Industrielles russes très recherchées: Bakou 3.910, Lianosoff 600, Platine 769, North Caucasian 108, en attendant beaucoup mieux.

Cuprifères en progrès: Rio 1.725, Tanganyika 114.

Pétrolifères très demandées. Eagle 612, Shell 414, Royal-Dutch 39.000.

Diamantifères et mines d'or très fermes: De Beers 1.016, Jagersfontein 244,50, Crown Mines 141,50, Goldfields 78,25, Rand Mines 152.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

Le désastre italien

Le tremblement de terre de Toscane s'avère de plus en plus comme un grand désastre. La Chicago Tribune parle de 5.000 morts. Ce chiffre est certainement exagéré, mais il est certain que le chiffre de 400, connu aujourd'hui, est bien au-dessous de la vérité.

Grève à Chantilly

La cessation du travail est presque générale dans les écuries de Chantilly ce matin. Cependant, les chevaux qui doivent courir cet après-midi, au Tremblay, ont été embarqués normalement.

En Lithuanie

De Bâle: Selon une dépêche de Kovno, le gouvernement lithuanien transférerait prochainement sa résidence à Vilna, capitale de la Lithuanie.

Lord Derby proteste

Lord Derby, ancien ambassadeur à Paris, a déclaré au Daily Mail que le bruit qui a couru d'un désaccord entre lui et le gouvernement anglais était faux.

La question de Tanger

De Londres: Le Morning Post annonce que, selon toute vraisemblance, une conférence aura lieu sous peu entre les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne au sujet de la question de Tanger.

Destruction du matériel boche

Le Daily Mail rapporte que la destruction du matériel de guerre allemand, effectuée sous la surveillance de la commission interalliée de contrôle s'opère avec rapidité. Les canons sont détruits à raison de 1.000 par semaine. 27.000 ont déjà été envoyés à la ferraille. Les destructions seront terminées dans 6 semaines.

Les troubles en Italie

De Rome: Aucune des solutions élaborées à Rome sous les auspices du ministre du travail n'ayant abouti, M. Giolitti a pris personnellement la direction des pourparlers tendant

à trouver une formule de conciliation. Il a donné aux préfets de Turin et de Milan le mandat d'ébaucher un projet d'arrangement avec les ouvriers.

D'autre part, la rumeur suivant laquelle les ouvriers des usines de Turin fabriqueraient des armes est sans fondement.

Les pourparlers Russo-Polonais

De Londres: La délégation polonaise de paix partira demain de Varsovie pour Riga. Les partis sont déjà d'accord sur les bases essentielles d'un arrangement. Ces bases sont:

- 1^o Aucune intervention d'un des pays dans les affaires de l'autre.
- 2^o Proclamation de l'indépendance de l'Ukraine.

La question des frontières n'est pas considérée comme difficile à régler.

VENTE

Comportes neuves chêne
TOUTES FUTAILLES
TOUTES QUANTITÉS
Détail

Paul GINOULHAC
19-20, boulevard Bonrepos, 19-20

MACHINES à bois

Installations complètes de TONNELLERIE mécanique de 1^{er} ordre. Livraison rapide de Machines, prix fermes. Devis sur demande. Stock important de Machines à bois de tout genre. Société franc. Importations Industrielles, 48, rue Taibout, PARIS.

MACHINES OUTILS fabrication REINECKER

Livraison rapide des Machines, prix fermes. Devis sur demande. Stock important de Machines outils de tout genre. Société franc. Importations Industrielles, 48, rue Taibout, PARIS.

FUTAILLES JOUE MAURICE

Fûts à huile comestible, pétroliers, fûts de toutes sortes pour vins. Foudres et cuves.

Monsieur E. MARTY, Horloger-Bijoutier, 5, rue Georges Clémenceau, Cahors, informe le public que par suite de changement de situation il se trouve dans l'obligation de liquider les stocks d'Horlogerie, Bijouterie et de bijoux. Il fera un rabais de 20 à 40 % sur tous les articles or, argent, titre et doublé, broches, bagues, médailles, boucles d'oreille, chaînes, etc., montres or, argent, acier et nickel, hommes et dames. Réveils et garnitures de cheminées.

Solde de chaînes-montre, bracelets, sautoirs et colliers or à 11 fr. le gramme net. Montres à partir de 16 fr.

Départ de vente du 5 août au 10 septembre environ.

BAISSE

sur les Automobiles « FORD »
S'adresser chez M. FAUGE
49, Bd Gambetta, 49

Vendange à vendre

VIGNERON est demandé pour travail et entretien de propriété.
S'adresser à M. TRABOUË, 67, Boulevard Gambetta, CAHORS.

La neige sur les pas

DE
Henry BORDEAUX
De l'Académie Française

VI

— Nous rentrons, mademoiselle. C'est l'heure de la soupe pour ces messieurs.

— Déjà! Alors je veux encore embrasser Barry.

— On n'embrasse pas les animaux, observa Mme Acher qui essaya de s'interposer.

— Mais l'enfant posait déjà ses lèvres sur le sillou blanc du front entre les deux taches fauves.

— Ça y est.

— Pourquoi débobés-tu? demanda Marc mollement.

Elle montra le chien qui rejoignait le groupe de ses frères:

— Il a sauvé la dame.

— Quelle dame?

— Celle de l'accident.

Ainsi l'enfant, sans rien savoir, célébrait à sa façon le salut de sa mère.

Marc l'emmena très vite, et pendant que la gouvernante les suivait, le souffle court, perdant du terrain, bientôt hors de la portée de leurs

voix, il courait sa taille vers Juliette pour être plus près d'elle et lui confiait en hâte:

— Aurais-tu envie de revoir maman?

— Peut-être eût-il dû ménager davantage cette sensibilité qui pliait au moindre choc comme une mince tige sous le vent. Déjà il s'adressait des reproches, mais la petite ne manifesta aucune surprise, aucun émoi, et se contenta de répondre d'un air capable:

— Je savais bien qu'on la trouverait ici.

— Ah! fit Marc étonné, comment le savais-tu?

— Oh! tout ce long voyage avec moi. Et puis le papa de Sylvie qui m'a parlé d'elle. Alors, je l'avais dit à Mme Acher.

Depuis la veille cette imagination de huit ans travaillait, s'élançait d'instinct dans la direction de la vérité. Et se détachant de la main paternelle, aussi fière d'avoir raison que ravie du grand événement prévu, Juliette se retourna pour annoncer triomphalement à sa gouvernante:

— Madame, madame, maman est là.

L'annonce de cette bonne nouvelle lui conféra par surcroît une auréole d'infailibilité: comment ne pas s'en servir aussitôt?

Marc eût préféré garder son secret un peu de temps encore, tandis que Mme Acher, mal préparée et précipitant ses pas, se hâtait de le rejoind-

re. Il fallait bien le renseigner. Il la mit au courant des faits, en quelques mots brefs et vagues: Mme Romenay avait été blessée dans un accident de montagne, sa vie n'était plus en danger, et elle désirait voir l'enfant.

La vieille femme écoutait. Bien qu'elle n'eût jamais reçu de confidences, elle avait pressenti et deviné tout le drame conjugal, et après le départ de sa maîtresse elle avait redoublé de zèle et d'attentions pour son maître et pour la fillette confiée à ses soins. Son rôle devenu plus important, plus lourd, mais plus reluisant aussi, serait réduit inimaginablement. Elle entrevoyait dans l'avenir la diminution de son influence. Que serait celle de Mme Romenay dont la fugue était si méprisable? Comment oserait-on laisser le souci d'une éducation à un être aussi dévergondé? Mais la faiblesse des hommes les livre à la merci d'une créature un peu habile qui sait les apitoyer. Toutes ces pensées qu'elle entendait bourdonner autour d'elle comme des mouches pendant qu'elle recueillait sans enthousiasme le ser rapport de Marc, elle les trouva formulées dans cette question que Juliette lui adressait:

— On dirait, madame, que vous n'êtes pas bien contente?

— Mais si! Mais si! assura-t-elle. Et malgré l'âge elle rougit. Car elle avait honte de ce qu'elle venait d'éprouver. Pour réparer, elle encouragea son élève:

— Allez vers votre mère et soyez sage. Ne faites pas trop de bruit si le bruit la fatigue.

— Ne venez-vous pas avec nous?

— Plus tard, intervint Marc, elle viendra aussi.

Et il entraîna sa fille qui n'était pas fâchée de prendre le pas sur la gouvernante. Mais une maman est une maman, et quand on est petit elle vous appartient tout entière: plus tard, quand on est grand, n'est-ce pas pareil?

Dans les corridors de l'hospice elle perdit son air de bravade. Son père, au contact de la petite main, la sentit frémissante et tâcha de la calmer:

— Doucement, doucement. Ecoute: j'ai des choses à te dire. Elle a beaucoup souffert.

— Pauvre maman!

— Alors tu la trouveras bien changée.

— Oh! ça ne fait rien. Ça ne fait rien du tout.

— Mais tu verras: elle sera bientôt guérie. Et je vous installerai à Caux toutes les deux.

— Avec Sylvie Monestier?

Ils étaient devant la porte de la cellule. Comme son père s'arrêtait, elle dit:

— C'est là?

Marc voulait entrer le premier, prévenir Thérèse. Mais de l'intérieur une voix faible appela Juliette.

— Maman! cria l'enfant.

Et jaillissant comme une source, elle apparut dans la chambre. Une seconde elle hésita à cause du rebord

du lit qui cachait la malade: dirigée par un second appel, elle s'abattit sur celle qui était là, à peine revenue de la mort, le front bandé, le visage ravagé, méconnaissable, mais dont elle avait reconnu la voix.

— Maman! maman!

Elle se souciait bien que sa mère fût belle ou laide, jeune ou vieille, intacte ou mutilée! Pendant si longtemps elle en avait été privée, et même elle avait pu croire qu'elle n'en avait plus, quelle n'en aurait plus jamais. Et même — était-ce possible? — elle s'était amusée sans elle, elle avait joué et ri sans elle, elle s'était habituée! De la retrouver, elle était comme illuminée, et cependant elle avait peur de quelque chose d'obscur qui s'était passé pendant l'absence: sa maman vivante avait pu être comme une morte qu'on ne voit pas, et qu'on oublie. C'était, chez elle, un mélange de sentiments qui la ramplissaient à la fois de bonheur et d'un peu de mystérieuse confusion. Ne comprenant pas, ne pouvant pas comprendre encore, elle pleura. Les larmes, ça explique, et on ne parle pas.

(A suivre).

A VENDRE
Une cuve 40 barriques
Très bon état
S'adresser au Bureau du Journal.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)
Le Gérant: A. COUESLANT,